

FACE AUX ADDICTIONS, NE PAS STIGMATISER LES FAMILLES

Depuis plusieurs années, les acteurs mobilisés contre les conduites addictives ont, schématiquement, déterminé plusieurs impératifs : faire des jeunes une priorité d'action, cibler non seulement les consommateurs mais aussi leur entourage, et enfin réduire les risques et les dommages.

Cependant, la jeunesse ne constitue pas une catégorie homogène. En effet, concernant les addictions, il est délicat de mettre sur le même plan les problématiques des adolescents et celles des jeunes adultes ou de nier l'impact des origines sociales. En revanche, tous sont susceptibles d'imposer au monde adulte des comportements déconcertants. Parmi ceux-ci, la recherche de leurs propres limites, via des conduites à risque, passe aussi par des pratiques addictives. Ces pratiques peuvent être avec produit ou sans produit, légales ou illégales. On observe régulièrement

des modifications de la consommation de produits addictifs. Aujourd'hui, par exemple, le cannabis est parfois prisé par les jeunes avant même le tabac et l'alcool¹ et de nouveaux produits apparaissent sans cesse sur un marché qui se fait maintenant aussi en ligne. L'usage des écrans, des jeux vidéo ou des jeux d'argent fait aussi partie d'un panel de comportements considérés comme potentiellement toxiques et pouvant mener à une addiction. Toutes ces conduites addictives peuvent révéler des souffrances propres à cet âge

vulnérable et/ou être la conséquence d'une quête de plaisir, lors des moments festifs, par exemple, ou encore d'une recherche de conformité à des pratiques collectives. Déstabilisée, impuissante, oscillant entre culpabilité, perte de ses capacités éducatives et crainte de la stigmatisation, la famille proche ne sait pas toujours comment accompagner un jeune concerné. Les politiques publiques, quant à elles, et comme toujours dans l'histoire, balancent entre pénalisation et prévention. Un jeune consommateur est-il un délinquant ou a contrario un être en souffrance, en attente d'accompagnement et de soins, perdu dans des comportements qu'il ne maîtrise plus ? Les proches, surtout les parents, sont-ils à sanctionner parce qu'ils ont échoué et failli dans leur responsabilité ? Ou faut-il, au contraire, qu'ils soient soutenus par des tiers, dans une démarche de coéducation des jeunes avec un accompagnement médical et psychologique ? C'est plutôt en ce sens qu'il faut

agir. Pour cela, il faut comprendre et décoder ces comportements à risque et, parallèlement, redonner à tous de la compétence psychosociale. Si les jeunes peuvent souffrir de leurs propres addictions, il leur arrive aussi de souffrir de celles d'un parent. Quelle que soit la situation, il faut déployer des actions visant à déculpabiliser les familles, à les faire sortir de leur isolement, à construire une communication assertive, c'est-à-dire constructive et ouverte. Cela vaut pour les proches, les tiers aidants et les jeunes eux-mêmes. ■



Dominique Rolin

Administrateur de
l'EPE-Maison des
droits de l'enfant et
des jeunes de
Lorraine et président
du comité
départemental de
prévention et de
soins en addictologie
de Moselle

1. <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/tabac-alcool-et-cannabis-chez-les-adolescents/>